



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

MTh/SD/KB/901.025

Ville de Molsheim

Révision du POS en vue de sa transformation en PLU
PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 20/03/2017

Molsheim, le 22 mars 2017

Le Maire,



Laurent FURST

VILLE DE MOLSHEIM

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire
Eau Potable

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Juin 2015	1 ^{ère} phase
Mise(s) à jour :	Juin 2016	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage reçu le 3 mai 2016



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la Ville de Molsheim est assurée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig qui comprend également les communes d'Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-Sur-Bruche, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Heiligenberg, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Soultz-les-Bains, Still et Wolxheim.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig regroupe 10 490 abonnés pour une population totale de 36 934 habitants dont 9 332 pour la Ville de Molsheim (population légale 2012).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 2 000 000 m³ dont 650 000 m³ pour la Ville de Molsheim.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM) est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable. Elle a transféré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) les compétences de contrôle, d'entretien et d'exploitation des ouvrages de production, de transport et de distribution ainsi que la gestion des abonnés.

Les communes de Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach ont rejoint la CCRMM depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre de ces compétences, et outre l'exploitation courante des installations, le SDEA assure notamment un service de permanence qui peut intervenir à tout moment, en cas d'incident, sur l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le présent document aborde uniquement l'unité de distribution principale de la CCRMM, appelée ci-après secteur Molsheim-Mutzig, incluant les communes d'Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim et l'annexe Heiligenberg-Gare.

2.1. Production d'eau

Le secteur de Molsheim-Mutzig est alimenté à partir de 4 sites de production qui captent des eaux d'origines différentes :

- La station de pompage du Stierkopf assure l'exploitation de 5 forages dans les grès vosgiens qui permettent de disposer d'une capacité de production de 250 m³/h.
- Le site d'Altorf est composé de deux puits dont l'un, le puits n°1, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 120 m³/h.
- Le site de Griesheim-près-Molsheim est composé de deux puits dont l'un, le puits n°2, est actuellement à l'arrêt, ce qui limite la capacité de production du site à 150 m³/h.
- La station de pompage de Gresswiller assure l'exploitation d'un forage réalisé dans les grès qui dispose d'une capacité totale de production de 800 m³/h. Actuellement, ce puits est équipé pour permettre un fonctionnement à 284 m³/h. Cette station alimente les secteurs de Gresswiller-Dinsheim (94 m³/h) et de Molsheim-Mutzig (190 m³/h).

La capacité de pompage disponible actuellement pour l'alimentation du secteur Molsheim-Mutzig est 710 m³/h, soit 17 040 m³/j.

Il est à noter que, suite au raccordement sur le secteur de Gresswiller, le puits de Heiligenberg-Gare a été mis hors service en décembre 2009.

Une majeure partie de la production est destinée à l'alimentation de la CCRMM. La partie complémentaire est destinée aux interconnexions desservant la commune de Griesheim-près-Molsheim (environ 110 000 m³/an) et la zone artisanale de la commune de Rosheim (environ 11 000 m³/an), 2 secteurs alimentés entièrement par les ressources de la CCRMM.

Par ailleurs, la CCRMM bénéficie également d'interconnexions de secours avec le SDEA - Périmètre de la Bruche-Scheer et avec le SDEA - Périmètre du Kronthal. Les volumes échangés par ces installations correspondent au renouvellement d'eau des deux interconnexions, hors situation de secours.

Enfin, pour permettre une bonne répartition de la distribution d'eau vers les zones élevées, la CCRMM dispose de 4 stations-relais ou de surpression situées rue du Sacré-Cœur à Mutzig, relais du Fort à Mutzig, relais Saint-Urbain à Mutzig et Ferme Finkenhof à Molsheim.

2.2. Qualité de l'eau

Suivant les ouvrages de production, les caractéristiques de l'eau distribuée ne sont pas identiques.

- L'eau mise en distribution à partir des puits du Stierkopf est de minéralisation moyenne, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique. Afin de prévenir les risques de pollutions bactériologiques, les puits sont équipés de systèmes de désinfection.
- L'eau issue du secteur de Griesheim-près-Molsheim se caractérise par une minéralisation importante, est assez dure et de bonne qualité bactériologique. Il est à noter la présence d'arsenic à des teneurs non négligeables au niveau du puits 2. Celui-ci fonctionne en simultané avec le puits 3 afin de garantir des teneurs en arsenic inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.
- Le puits 1 d'Altorf est à l'arrêt depuis novembre 2005 suite à la pollution de la nappe phréatique par du tri et tétrachloroéthylène au niveau du site Messier-Bugatti.

L'eau distribuée à partir du puits 2 d'Altorf, traitée par neutralisation puis par désinfection, est de minéralisation peu accentuée, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique.

- L'eau issue du secteur de Gresswiller présente une minéralisation peu accentuée, est moyennement dure et de très bonne qualité bactériologique.

2.3. Stockage de l'eau

La CCRMM dispose d'une capacité de stockage utile de 2 960 m³ grâce à 4 réservoirs semi-enterrés.

Localisation	Niveau d'eau (m NGF)	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Molsheim	246,17	1 315	1 050	265
Mutzig	246,17	1 000	880	120
Wolxheim	223,00	500	400	100
Gresswiller	275,00	750	630	120

Pour la Ville de Molsheim, le stockage de l'eau est assuré par le réservoir de Molsheim.

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau de conduites de transport par lequel se fait la desserte des communes de la CCRMM est constitué de différentes branches. Seules les conduites principales qui concernent le secteur de Molsheim sont évoquées dans le présent rapport.

Une conduite de diamètre 400 à 250 mm relie les puits 2 et 3 de Griesheim ainsi que les puits 1 et 2 d'Altorf au réservoir de Molsheim. Deux autres alimentations à partir de ces puits sont également assurées via la Commune de Dorlisheim, d'une part par une conduite Ø 200 mm empruntant la rue de la Commanderie (RD N°2422) et d'autre part par une conduite Ø 250 mm empruntant le chemin de Dorlisheim. Cette dernière est également raccordée à la conduite Ø 500 mm en provenance du forage de Gresswiller à l'ouest.

Enfin, une conduite Ø 250 mm alimente les réservoirs de Molsheim et de Mutzig à partir des puits du Stierkopf.

2.4.2. Réseau communal

Le réseau communal s'articule autour de trois branches principales :

- La conduite Ø 400 et Ø 350 mm en provenance des puits d'Altorf et de Griesheim permet la desserte de la zone industrielle, et des lotissements situés au nord-est de la Ville.
- Une seconde conduite Ø 250 mm, venant d'Altorf, dessert Dorlisheim avant d'alimenter deux conduites Ø 200 mm et Ø 250 mm desservant le sud de Molsheim. La première conduite dessert la zone industrielle par la gare et se boucle sur la conduite Ø 400 mm d'Altorf. La seconde emprunte la Route de Dorlisheim, alimente le centre-ville et se poursuit jusqu'au réservoir.
- Une conduite Ø 200 mm, branchée sur la conduite Ø 250 mm issue des puits du Stierkopf alimente l'ouest de la commune par la rue des Aubépines.

Le réseau est fortement maillé grâce à plusieurs bouclages entre ces différentes conduites principales. En ce qui concerne les différents quartiers de la commune, la distribution est principalement assurée à partir d'antennes et de bouclages de diamètres 80, 90, 110, 125 et 150 mm, branchés sur les conduites principales.

2.4.3. Pression de service

La pression statique de la Ville de Molsheim est fixée par le niveau d'eau du réservoir et varie entre 3,1 et 7,4 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 265 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Molsheim.

Le réseau de distribution de la Ville de Molsheim est équipé d'un total de 258 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 170 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 42 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 46 Hydrants (Ø 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) en cours d'élaboration par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Il est à préciser que le RDDECI s'inscrit dans le cadre réglementaire national du Code général des collectivités territoriales et sera élaboré principalement selon le référentiel national de DECI publié par arrêté N° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015.

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Molsheim est concerné par les périmètres de protection de certains ouvrages de captage d'eau potable de la commune d'Altorf.

Les forages de la commune d'Altorf ont été déclarés d'utilité publique par les arrêtés préfectoraux du 23 janvier 1975 (puits 1) et du 17 mars 1992 (puits 2).

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection ou projet de tracé de périmètre devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Alsace qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Une étude diagnostic du fonctionnement des installations AEP a été réalisée en 2002 par le Bureau d'études Sogreah. Sur la base des conclusions qui en ont découlé, un programme général de travaux portant sur plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité de l'eau et la sécurité de la distribution a été élaboré.

Les aménagements suivants ont été réalisés :

- la réalisation d'une interconnexion de secours entre la CCRMM et le SDEA - Périmètre de la Bruche Scheer au niveau de la ZA Activeum à Altorf/Duppigheim ;

- des travaux de renforcement général du réseau.

3.2. Au niveau communal

Pour ce qui concerne la Ville de Molsheim, les principales rénovations et extensions réalisées en 2014 et 2015 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Rue	Longueur (ml)	matériau	Ø (mm)	Travaux
Route de Dachstein	10	PEHD	63	Renouvellement
Route de Dachstein	100	Fonte	100	Extension
Rue Julien	53	PVC	110	Extension
Chemin du Finkenweg	10	PEHD	63	Renouvellement
Chemin du Finkenweg	832	PEHD	90	Renouvellement
Chemin du Schaeffersteinweg	25	PVC	110	Extension

L'alimentation en eau potable de la Ville de Molsheim ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage de la CCRMM permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Zones UA, UB, UL et UX (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

4.2. Zones AC (zones agricoles constructibles)

Les zones AC en contact avec les zones urbanisées de la Ville sont desservies en eau potable. En revanche, certaines zones à l'écart ne le sont pas ; leur desserte nécessiterait une étude spécifique et une définition, par la Ville, des modalités de financement.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

4.3. Zones N (zones naturelles)

La plupart des zones naturelles n'est pas desservie et aucune extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagée.

A noter que quelques zones NL sont desservies en eau potable. En revanche, certaines zones à l'écart ne le sont pas ; leur desserte nécessiterait une étude spécifique et une définition, par la Ville, des modalités de financement.

4.4. Zone IAU (extension future du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone IAUA – quartier des Près

Cette zone est desservie par les réseaux d'eau potable des rues de la zone UB adjacente à l'est (rues de Champagne, du Bourgogne, des Champs, de Normandie et de Touraine). Aucune extension de réseau n'est à prévoir pour la desserte de cette zone.

4.4.2. Zone 1AUB – quartier du Zich

Conformément aux éléments connus du projet d'aménagement, la zone 1AUB pourra être alimentée via les rue suivantes :

- Rue Constantin : aucune extension n'est nécessaire ;
- Rue Jules César : pose de 15 m de conduite Ø150 mm ;
- Rue Julien : pose de 55 m de conduite Ø150 mm ;
- Sud-est de la zone : pose de 105 m de conduite Ø100 mm ;
- Rue des Remparts (sud-ouest de la zone) : pose de 70 m de conduite Ø100 mm.

4.4.3. Zone 1AUC – lieudit Moerder

Cette zone est desservie par les réseaux d'eau potable Ø350 mm du chemin rural dit « Kurzegewandweg ». Aucune extension de réseau n'est à prévoir pour la desserte de cette zone.

4.5. Zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme) – lieudit Langgewand

Cette zone est desservie par les réseaux d'eau potable Ø250 et 350 mm la traversant. Aucune extension de réseau n'est à prévoir pour la desserte de cette zone.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES À RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations sommaires résultant du métré donné au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Il appartiendra à la commune de préciser les dispositions qu'elle aura retenues pour la prise en charge des frais correspondants aux extensions de réseaux à créer.

Zones IAU**⇒ Zone 1AUb**

- Rue Jules César : pose de 15 m de conduite FD DN150 mm	3 000 € HT
- Rue Julien : pose de 55 m de conduite FD DN150 mm	11 000 € HT
- Sud-est de la zone : pose de 105 m de conduite FD DN100 mm	16 000 € HT
- Rue des Remparts (sud-ouest de la zone) : pose de 70 m de conduite DN100 mm	11 000 € HT

Total Zone AU : 41 000 € HT

Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de la Ville de Molsheim par les installations de la CCRMM, répond bien aux besoins actuels de la Ville, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie, la conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) en cours d'élaboration par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

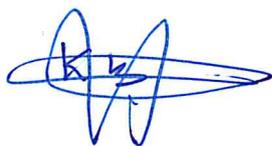
Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 6 juin 2016

Etabli par
L'Ingénieur d'Études



Khadija BADDOU

Vérifié par
L'Ingénieur d'études



Sébastien DURAND

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Numéro appareil	Adresse	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³)
PI1	Rue Kling	6,6	30
PI2	Rue du Général Laude	4,7	78
PA3	Rue des Cigognes	5,4	60
PA4	Rue des Cigognes	4,4	8
PA5	Rue Belle vue	4	6
PI6	Rue des Rochers	4	78
PI7	Rue de la Commanderie	6,9	189
PI8	Rue de la Commanderie	6,9	181
PI10	Route industrielle de la Hardt	6,8	192
PI11	Avenue de la Gare	6,8	169
PI12	Quai des Anciens Abattoirs	6,3	135
PI13	Rue de la Fonderie	6,5	70
PI14	Quai des Anciens Abattoirs	6,3	141
PI15	Rue Notre Dame	6,7	88
PI16	Rue du Marechal Foch	6,7	137
HY16	Rue de Saverne	4,2	5
PI17	Rue de la Boucherie	6,7	140
HY17	Chemin des Roses	4,4	45
HY18	Chemin des Roses	4,5	40
PI18	Rue des Vosges	6,5	160
PI19	Rue de la Chartreuse	6,7	107
PI20	Place des Vingt quatres Comtes	6,4	70
HY20	Rue des Romains	5,6	68
HY21	Rue des Romains	5,6	68
PI21	Rue des Romains	5,6	77
PI22	Rue des Romains	6	144
PA23	Rue des Rochers	3,4	78
PI26	Route Industrielle de la Hardt	7,2	202
PI27	Route Industrielle de la Hardt	6,9	185
PI28	Rue Henri Meck	6,7	164
PA29	Rue des Prunelles	4	80
PA30	Rue des Prunelles	3,8	70
PA31	Rue des Eglantiers	3,7	78
PA32	Rue du Raisin	3,5	78
PI33	Rue des Rochers	3,7	108
PA34	Rue des Aubépines	3,1	64
PA36	Rue du Lièvre	6,8	82
PI37	Rue Henri Meck	6,7	140
PI38	Rue du Gibier	6,9	142

Numéro appareil	Adresse	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³)
PI39	Rue du Gibier	6,9	145
PI40	Rue du Gibier	6,9	172
HY41	Rue des Etudiants	6,7	60
PI41	Rue du Gibier	7,1	185
PI42	Rue des Vergers	6,9	147
PA43	Rue de la Chapelle	4,7	100
PI44	Rue des Etangs	7	150
PI45	Rue des Vergers	6,9	152
PI46	Route Industrielle de la Hardt	7,2	193
PI47	Route Industrielle de la Hardt	7,2	196
PI48	Route Industrielle de la Hardt	7,2	199
HY49	Rue du Général Laude	4,5	21
PI49	Route Industrielle de la Hardt	7,2	180
PI50	Route Industrielle de la Hardt	7,2	175
HY50	Rue du Général Laude	4,5	20
PI51	Route Industrielle de la Hardt	7,2	180
HY51	Rue du Général Laude	4,5	23
PI52	Route Industrielle de la Hardt	7,4	195
PA53	Rue des Merles	3,8	90
PI54	Rue du Raisin	4	105
PI57	Route de Dachstein	6,8	175
PI58	Rue du Beau Site	3,7	110
PI59	Rue du Beau Site	3,6	120
PA60	Rue du Beau Site	3,7	110
PI62	Rue de Saverne	4,2	108
PI63	Rue Ste Odile	6,7	142
PI64	Rue des Etangs	7	100
PI65	Rue Ste Odile	6,6	138
PA66	Rue Baltzer	4,8	88
PI68	RD 30	6,9	179
HY69	Rue de Strasbourg	6,7	27
PI69	Rue Ste Odile	6,6	138
PI72	Rue de l'Hôpital	6,7	133
PI73	Rue des Remparts	6,7	134
HY74	Rue Henri Meck	3,7	126
PA75	Piste Cyclable vers Ernolsheim/Bruche	7,1	130
PA76	Rue du Champ du feu	7	123
PI77	Rue du Champ du feu	7,1	215
HY77	Chemin Rural de Dorlisheim	6,3	107
PA78	Rue du Champ du feu	7,1	150
PA79	Rue du Champ du feu	7,1	132
PA80	Rue du Champ du feu	7,1	125
PI81	Rue Ste Odile	6,7	137

Numéro appareil	Adresse	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³)
PA82	Rue Clos de la commanderie	6,7	85
PI83	Rue du Narion	7,1	195
PI84	Rue du Guirbaden	7,1	195
PA85	Rue du Landsberg	7,1	135
PA86	Rue du Guirbaden	7,1	175
PA87	Rue du Climont	7,1	169
HY87	Rue du Marechal Kellermann	6,7	34
HY88	Rue du Marechal Kellermann	6,7	70
PA88	Rue du Nideck	7,1	149
PA89	Rue du Donon	7	132
HY89	Rue Notre Dame	6,6	40
PA90	Rue du Donon	7,1	139
HY90	Rue du Marechal Kellermann	6,7	64
HY91	Rue du Marechal Kellermann	6,7	64
PI91	RD 30	6,9	155
PA94	Rue de la Monnaie	6,7	70
PA95	Rue de la Légion Romaine	6,5	130
HY95	Place de la Liberté	6,7	30
PA96	Rue Jules Cesar	6,5	146
PI97	Rue de Champagne	7,1	187
PI98	Rue de Lorraine	7,1	162
PI99	Rue d'Alsace	7,1	185
PA100	Rue de Savoie	7,1	153
PA101	Rue d'Anjou	7,1	162
PI102	Rue du Bearn	7,1	197
HY102	Avenue de la Gare	6,6	80
PI103	Rue de Provence	7,1	159
PI104	Rue de Touraine	7,1	195
PI105	Rue de Champagne	7,1	175
HY105	Rue Jacques Couleaux	6,7	70
PI106	Rue du Général Streicher	6,7	138
HY106	Rue Jacques Couleaux	6,7	72
HY107	Rue du Commandant Schweisguth	6,5	25
PI107	Rue du Marechal Foch	6,7	117
PI108	Avenue de la Gare	6,8	175
PI109	Rue des Vergers	7	169
PI110	Rue Jacques Couleaux	6,7	90
PI111	Rue des Tanneurs	6,7	130
PA112	Rue du Moulin	6,9	110
HY114	Avenue de la Gare	6,8	63
PI114	Rue des Vosges	6,7	140
PI115	Allée Carl	6,7	140
PI116	Avenue de la Gare	6,7	130

Numéro appareil	Adresse	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³)
PI117	Rue du Marechal Kellermann	6,7	110
PA118	Rue de la Commanderie	6,9	144
HY119	Route de Dachstein	6,8	69
PI119	Avenue de Gare	6,8	168
PI120	Rue des Fauvettes	6,9	166
PA121	Rue des Chasseurs	6,9	124
PA122	Rue Saint Georges	6,7	140
PA123	Rue de Normandie	7,1	139
PI124	Rue de Touraine	7,1	152
PI125	Rue de Bourgogne	7,1	185
HY125	Rue de la Commanderie	6,9	130
HY126	Rue de la Commanderie	6,9	131
PI126	Rue de Lorraine	7,1	185
HY127	Rue de la Commanderie	6,9	165
PA127	Rue du Poitou	7,1	171
PA128	Rue du Berry	7,1	141
PI129	Rue de l'Eglise	6,7	140
PI130	Rue de l'Hôpital	6,5	170
HY131	Rue de la Commanderie	6,9	121
PI131	Rue du Calvados	7,1	159
PI132	Rue du Calvados	7,3	175
HY132	Rue de la Commanderie	6,9	92
HY133	Rue de la Commanderie	6,9	121
PI134	Route Industrielle de la Hardt	7,4	208
PI135	Rue des Remparts	6,2	156
PI136	Rue Jean Pierre Wimille	6,3	169
PI137	Rue Jean Pierre Wimille	6,3	171
PI138	Rue Ernest Friederich	6,3	181
PI139	Rue Ernest Friederich	6,3	185
PI140	Rue Maurice Trintignant	6,3	162
PI141	Rue de la Gare	7,2	186
PI142	Rue Ernest Friederich	6,3	179
HY142	Rue de la Fonderie	6,5	89
HY143	Rue de la Fonderie	6,5	69
PI143	Rue Tazio Nuvolari	6,3	154
PI144	Rue du Faisan	6,9	159
PI145	Rue Ecospace	6,9	182
PI146	Rue Ecospace	6,8	195
PI147	Rue Ecospace	7,2	237
PI148	Rue de Champagne	7,1	175
PI149	Rue de Saverne	5,7	148
PI150	Rue de Saverne	5,9	150
PI151	Rue Elisabeth Juneck	6,3	175

Numéro appareil	Adresse	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³)
PA152	Rue du Commandant Schweisguth	6,5	63
PI153	Rue de Saverne	5,7	171
PI154	Rue des Sports	6,9	120
PA155	Parking de l'Hôtel de ville (parking de)	6,5	30
PA156	Rue de Saverne	4,6	110
PI157	Rue de Boucherie	6,8	160
PI158	Allée Carl	6,7	145
PI159	Allée Carl	6,7	150
PI160	Rue Liebermann	6,8	148
PI161	Place de l'Hôtel de Ville	7	150
HY162	Rue du Général Kopp	7	90
PI162	Rue du Général Leclerc	6,4	178
HY163	Rue du Général Kopp	6,9	89
PI163	Rue du Général Leclerc	6,5	170
PI164	Rue du Général de Gaulle	6,4	160
PI165	Rue des Etudiants	6,7	45
PI166	Parking gens du voyage	7	86
PI167	Rue Ecospace	7,2	230
PI168	Rue Ecospace	6,8	235
PI169	Rue Ernest Friederich	6,3	185
PI170	Rue Jean Mermoz	7,1	230
HY171	Rue des Romains	5,6	60
PI171	Rue de Saverne	5,5	142
PI172	Rue du Général de Gaulle	6,4	160
PI173	Rue du Général de Gaulle	6,4	154
PI174	Rue du Général de Gaulle	6,3	160
PI175	Rue Ettore Bugatti	6	158
PI176	Rue Ettore Bugatti	6	150
HY176	Rue des Romains	5,6	100
PI177	Rue Ettore Bugatti	6	164
PI178	Rue Ettore Bugatti	5,6	140
PI179	Rue Victor Hugo	6,4	120
PI180	Rue des Loisirs	6,4	130
PI181	Rue Liebermann	6,5	154
PI182	Rue Charles Mistler	6,7	74
PA183	Rue du Commandant Schweisguth	6,5	66
PI184	Rue Alfred Kastler	7,1	185
HY190	Rue Victor Hugo	6,4	40
PI192	Rue des Sports	7	140
PI193	Rue de Mutzig	6	110
PI194	Quai des Anciens Abattoirs	6,3	131
PI195	Rue Philippi	6,4	120
PI196	Rue de la Fonderie	6,5	47

Numéro appareil	Adresse	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³)
PI197	Rue Jean Marie Lehn	7,2	148
PI198	Rue de Mutzig	4,5	108
PI199	Rue des Perdrix	7,2	181
PI200	Rue des Perdrix	7,2	185
HY200	Rue des Vignes	4	40
PI201	Rue St Joseph	6,7	34
HY201	Rue des Vignes	4,9	50
PI202	Avenue de la Gare	6,7	144
PI203	Rue des Alliés	6,7	190
HY203	Rue du Chanoine Gass	6,6	60
PI204	Rue des Lilas	6,7	147
PI205	Rue Ecospace	7,2	190
PI206	Rue Ecospace	6,8	192
PI207	Rue Ecospace	6,8	198
PI209	Rue Gaston Romazzotti	6,8	192
PI210	RD 30	6,9	182
PI211	Rues des Remparts	7	140
PI212	Rue des Vergers	7,1	171
PI213	Rue du Faisan	6,9	165
PI214	Rue de la Source	6,4	60
PI215	Route Industrielle de la Hardt	7,2	171
HY217	Rue du Général Streicher	6,7	20
PI217	Route Industrielle de la Hardt	6,8	182
PI218	Route Industrielle de la Hardt	6,8	176
PI219	Route Industrielle de la Hardt	6,8	172
PI220	Route Industrielle de la Hardt	7,1	189
HY221	Rue des Cigognes	4	5
PI221	Rue Philippi	6,5	150
HY222	Rue des Eglantiers	3,9	77
PI222	Rue Philippi	6,4	70
HY223	Schaeffersteinweg	5,2	94
PI223	Rue Paul Jehl	6,4	60
PI224	Rue de la Source	6,4	160
PI225	Rue Victor Hugo	6,4	120
HY235	Rue Henri Meck	6,7	140
PI233	Rue d'Altorf	7,1	150
PI234	Rue d'Altorf	7,2	155
PI235	Rue d'Altorf	7,2	185
PI230	Route de Dachstein	6,8	195
P231	Route d' Ernolsheim	7,1	195
PI236	Rue de Saverne	5,4	130

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
Molsheim
 (Centre-Ville)

Création du plan : 05/12/2006
 Mise à jour réseau : 12/02/2016
 Dessinateur : L. KATZNER
 Report des extensions : 02/06/2016
 sur la base du Plan de Zonage
 reçu le : 06/05/2016

Tableau d'assemblage :

Planche : 1/1

Echelle : 1/2000

Réseau d'eau potable

Légende :

— Réseau d'eau (Drain)	— Vanne ouverte	— Regard de sondage
— Réseau d'eau (Basse pression)	— Vanne fermée	— Réservoir
— Réseau d'eau (Moyenne pression)	— Robinet prise	— Station de pompage
— Réseau d'eau (Haute pression)	— Branchement simple	— Station relais
— Conduite de dérivation	— Regard de branchement	— Station de traitement
— Conduite de mélange	— Bouclon	— Source
— Poteau d'évacuation (PE)	— Plaque pleine	— Puits
— Poteau Avertisseur (PA)	— Séparateur de tronçons	— Bâche-charge
— Hydrant (H)	— Cône de réduction	— Collecteur
— Crème incendie (Raccordee)	— Ventouse	— Câble ouvrage
— Crème incendie (Non raccordee)	— Visilage, Purgé ou Aération	— Hydrant (Maison (HA))
— Puits d'incendie (Non raccordee)	— Atterrissement	— Réducteur ou Stabilisateur de pression
— Borne fontaine	— Plan de recouvrement	

Reproduction soumise à l'autorisation préalable du SDEA - SCAN25 - IGN Paris - Reproduction Interdite - Licence n°9278

Ville de Molsheim
 Révision du POS en vue de sa transformation en PLU
 PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
 en date du 20/03/2017

A Molsheim, le 22 MARS 2017
 Le Maire

Laurent Furst

